

COMMUNE DE BEARD -GEOVREISSIAT

DEPARTEMENT DE L'AIN

CANTON DE NANTUA

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – 2021-09

Séance du 29 NOVEMBRE 2021

Présents : Mr COMTET Laurent, Mme BRISSET Martine, Mr BEIGNIER Jean-Pierre, Mme RYSER Maryse, Mrs CORTINOVIS Damien, CHAMBARD Christian, Mme JUILLARD Béatrice, Mr MAURON Daniel, Mmes PERRET Isabelle et TIMOTEO Katie.

Absents excusés : Mme GREMAUD Marie-Agnès, Mrs DURAFOUR Vincent, LESCHUITTA Pascal et ZANARDI Didier.

Absente : Mme Isabelle GUERINI.

Ouverture de la séance à 19h. Monsieur Laurent COMTET, maire, présente l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Monsieur Damien CORTINOVIS.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 25 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE HAUT-BUGEY AGGLOMERATION :

Monsieur COMTET présente une synthèse du rapport d'activité 2020 adopté le 7 octobre 2021 et transmis par Haut-Bugey Agglomération, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). L'Agglomération compte 42 communes et une population de 64 922 habitants. Elle est composée de 79 conseillers communautaires élus en 2020. L'exécutif de HBA a ainsi été renouvelé avec un bureau composé de 14 vice-présidents autour du Président.

L'investissement 2020 a été soutenu avec plus de 14 millions d'euros investis sur le territoire, pour la poursuite des projets phares comme l'aménagement de la Voie douce du Lange, le remplacement du terrain synthétique de foot au complexe Nord de Marchon, la rénovation de la toiture du Centre Sportif sur Hauteville, le passage à 9 trous du golf de Samognat.

Le budget 2020 :

HBA est soumise au régime de la Fiscalité Professionnelle Unique FPU. Les recettes fiscales et dotations perçues en 2020 se sont élevées à 48 153 000 €.

Le budget principal 2020 s'est élevé en dépenses réelles d'investissement à 14 048 525 €, dont 12 757 642 € affectés aux équipements. Les dépenses de fonctionnement ont atteint 49 923 076 €, dont 21 794 419 € de reversement de fiscalité au profit des 42 communes membres. Les recettes de fonctionnement d'un montant de 55 056 743 € proviennent des contributions directes et taxes (65,32 %), des dotations, subventions et participations (29,54 %) et des produits de services pour 2,65 %.

HBA compte également 6 budgets annexes pour la Maison des Entreprises, les parcs industriels, l'immobilier industriel, l'eau potable, l'assainissement et la régie de ski alpin.

Trois grands domaines d'intervention de l'Agglomération pour le territoire :

Vivre et habiter dans le Haut-Bugey qui regroupe, les sports et loisirs, le conservatoire, la protection de la ressource en eau, la valorisation des déchets, le transport et la mobilité.

Des aménagements et un développement en puissance sur le territoire de Haut-Bugey avec l'aménagement du territoire, le développement économique et touristique, les infrastructures et bâtiments et le Plan Climat-Air-Energie territorial.

Une collectivité proche de ses habitants par un accompagnement à la personne, une politique de l'habitat privé, une politique de la ville, des politiques contractuelles et un programme pour les petites villes de demain.

Les sports et loisirs :

L'amélioration des équipements sportifs, avec notamment :

. **Complexe sportif intercommunal du Nord** : remplacement du gazon synthétique du terrain de foot d'Arbent : 437 576 € TTC et un coût d'entretien des divers équipements pour 79 672 € TTC.

. **Complexe sportif intercommunal Sud** : entretien des terrains, équipements et bâtiments : 70 506 € TTC.

. **Stade Mathon** : 419 000 € TTC, divers entretiens et maintenance des équipements et bâtiments, dont 297 100 € TTC pour le remplacement de la sonorisation du stade et du club house.

. **Centre Nautique Robert Sautin** : 167 939 € pour divers travaux d'aménagements, de remplacement, réfection et de mise en accessibilité des installations.

. **Golf du Haut-Bugey à Samognat** : Aménagements et équipements pour un coût total de 35 537 € TTC. En 2020, le golf du Haut-Bugey a ouvert son parcours à 9 trous.

Le conservatoire à rayonnement départemental du Haut-Bugey :

Le Conservatoire, subventionné par le Ministère de la Culture et le Département de l'Ain, a été transféré à Haut-Bugey Agglomération en janvier 2020. 38 professeurs diplômés y enseignent 30 disciplines : musique, chant, danse et interventions dans les écoles primaires d'Oyonnax.

La majeure partie des élèves provient d'Oyonnax du fait des dispositifs dans les écoles primaires de la ville soit 125 élèves, viennent ensuite les villes d'Arbent, Bellignat, Dortan, Groissiat et Montréal La Cluse. Sur les 42 communes, 12 n'ont pas d'élèves inscrits au conservatoire.

La protection de la ressource en eau :

. L'Eau potable : En 2020, HBA a produit, à partir de ses 10 puits et 37 sources, ou importé pour le complément, environ 4 606 000 m³ d'eau potable. Les 806 km de réseau et ses 154 réservoirs ont permis d'assurer la distribution à ses 26 000 abonnés.

Les travaux de sécurisation et d'amélioration de l'alimentation en eau potable se sont achevés en 2020 avec la réalisation des dernières chambres d'interconnexion avec le réseau de distribution au niveau des communes de Martignat et de Groissiat. Le coût global des travaux concessifs, avec la construction du réservoir de 2 000 m³ de Forêt Noire et de 19,5 km de canalisation de diamètre 200 à 400 mm s'est élevé à 7 074 000 € TTC.

Sur l'ensemble du territoire, HBA a poursuivi divers travaux de réparation de fuites, de renouvellement d'équipements vétustes, d'entretien des réseaux et installations.

L'étude de schéma directeur d'eau potable lancée en 2017 va permettre la programmation pluriannuelle des investissements sur 10 ans afin de sécuriser l'alimentation en eau potable et pour engager une véritable politique de gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux.

Les premières actions ont été mises en place pour un observatoire de l'eau avec l'installation de capteurs sur certains captages et leur environnement, permettant de constituer un historique des données dans l'objectif de suivre le comportement des ressources en eau d'un point de vue qualitatif et quantitatif et de connaître et maîtriser les influences des prélèvements sur le milieu naturel, d'anticiper les périodes d'étiage et les impacts du changement climatique.

. L'Assainissement :

. Exploitation des ouvrages : 50 stations d'épuration et 42 postes de relevage.

. Poursuite des opérations d'investissement engagées et lancement de nouvelles études.

. Assainissement non collectif : HBA assure le SPANC (service public d'assainissement non collectif) sur son territoire par le biais d'un marché de prestations de services pour les différents contrôles réglementaires sur les installations d'assainissement non collectif. Sur les 1 590 installations ANC référencées sur le territoire, 76 ont été contrôlées en 2020, dont 43 dans le cadre de vente. Sur les 1 370 installations existantes qui ont pu être contrôlées, 15,3 % étaient conformes, 54,5 % non conformes et 22,3 % non conformes, présentant un risque sanitaire et/ou environnemental.

. Travaux sur les réseaux :

HBA a investi près d'un million d'euros en 2020 pour des travaux d'extension, de renouvellement ou de mise en séparatif, ou en eau potable pour du renforcement ou du renouvellement.

La Valorisation des déchets en 2020 :

Concernant le traitement, HBA adhère à trois syndicats : ORGANOM pour les communes de l'ex CC Monts Berthiand (5 681 hab), SITOM Nord-Isère pour la partie ex CC Plateau d'Hauteville (6 493 hab) et SIFPAGE les autres communes (52 748 hab). Ce qui entraîne des organisations de collecte, transports et traitement des déchets différents.

. 3 déchetteries : Veyziat, Izernore et Plateau d'Hauteville.

. 1 service de déchetteries mobiles sur dix communes du territoire de l'Agglomération.

. Accueil de deux services de recyclerie sur les déchetteries pour la valorisation de 334 tonnes en 2020. Ce service est assuré par l'entreprise d'insertion Solid'Aire et financé par le versement d'une subvention de HBA d'un montant de 47 250 €.

. Collecte des Ordures Ménagères résiduelles (OMr) :

Effectuée en porte à porte ou en points de regroupements, la collecte est assurée en régie pour la moitié des usagers du territoire (secteur Oyonnax, de Martignat à Dortan et Belleydoux). Pour le reste du territoire, la collecte est assurée par un prestataire privé, SME Environnement. Par souci d'hygiène et de sécurité, HBA a lancé sa première phase de conteneurisation en bacs normés en 2018 et a poursuivi cette mise à disposition en 2019 et 2020, Ce sont désormais plus de 18 000 bacs qui ont été distribués sur le territoire. 15 700 tonnes de OMr ont été collectées, soit 248,28 kg par habitant.

. Coûts des déchets ménagers et assimilés :

Une fois collectés, les déchets sont orientés vers les centres de traitement :

. SIDEFAGE : Unité de valorisation énergétique de Valserhône : 13 351 tonnes, pour un coût de 2 109 004 € TTC.

. ORGANOM : Unité de méthanisation OVADE à la Tienne : 941 tonnes, pour un coût de 189 985 € TTC.

. SITOM Nord-Isère : Unité de valorisation énergétique de Bourgoin-Jallieu : 1 397 tonnes pour un coût de 187 461 TTC.

. La collecte des déchets recyclables et verre ménager :

La collecte s'effectue en points d'apport volontaire (PAV) et en porte à porte (sacs jaunes sur le pôle Plateau d'Hauteville). 2 172 tonnes ont été collectées, soit 32,77 kg par habitants et 1 914 tonnes de verre, soit 30,27 kg/hab.

. Sur le secteur Monts Berthiand : En 2020, la collecte, le tri et la valorisation sont assurés la société C. Serrand ; les déchets des 83 conteneurs ont été triés au centre de tri de Dortan. La collecte est financée par HBA qui, en contrepartie perçoit les recettes de vente des matériaux recyclés et le soutien de CITEO.

. Sur le secteur du SIDEFAGE : Le Sidéfage a en charge la collecte, le tri et la valorisation des 350 PAV. Le marché a été attribué à la société C. Serrand sur son centre de tri de Dortan. Le SIDEFAGE prend en charge la fourniture et l'entretien des PAV. Il dispense également un bonus incitatif à ses adhérents en fonction de la quantité et de la qualité des déchets recyclables collectés. Pour HBA, le coût est nul.

. Sur le secteur du SITOM Nord-Isère : La collecte, le tri et la valorisation ont été assurés par SME Environnement. Les déchets issus des sacs jaunes ont été triés sur le centre de tri Savoie Déchets de Chambéry. La collecte est financée par HBA qui, en contrepartie perçoit les recettes de vente des matériaux recyclés et le soutien de CITE

. Déchetterie de Veyziat : 60 408 usagers pour 5 040 tonnes de déchets. Le taux de valorisation s'élève à 94,81 %. La déchetterie n'accueille que les particuliers.

. Déchetterie d'Izernore : 30 074 usagers pour 3 601 tonnes de déchets. Le taux de valorisation s'élève à 91,89 %. La déchetterie reçoit les professionnels, mais le service est payant pour ces derniers.

. Déchetterie de Plateau d'Hauteville : 23 281 usagers pour 2 220 tonnes de déchets. Le taux de valorisation s'élève à 88,58 %. La déchetterie reçoit les professionnels, mais le service est payant pour ces derniers.

. Les déchetteries mobiles : 236 tonnes de déchets collectés et un coût de 79 068 € TTC. 10 communes concernées (Vieu d'Izenave 10 prestations par an, tout comme Brénod, puis 1 prestation par an pour Apremont, Belleydoux, Bolozon, Charix, Maillat, Echallon et Les Neyrolles, le Poizat-Lalleyriat (2 prestations).

Le transport et la mobilité en 2020 :

. Le transport urbain et scolaire :

La crise sanitaire et les différents confinements ont profondément perturbé les conditions de fonctionnement de services et leur fréquentation. En moyenne sur l'année entière, c'est une baisse de plus de 32 % par rapport à 2019 qui a été enregistrée.

Les tarifs 2020 du transport communautaire sont restés inchangés par rapport à 2019.

En 2020 la convention de délégation de service public a de nouveau été confiée à la société Kéolis pour une durée de 7 ans. Pour compenser le déficit d'exploitation du réseau, HBA verse une contribution financière forfaitaire à son délégataire Kéolis. Pour 2020, cette contribution s'élève à 1 870 000 €.

Les grandes lignes du futur réseau :

. Un réseau urbain comprenant 5 lignes régulières, cadencées

. La création d'une nouvelle ligne inter urbaine Oyonnax/Izernore/Montréal La Cluse

. La création d'un nouveau service de transport à la demande pour le secteur de Hauteville vers Oyonnax/Brion/Nantua

. La création d'un service de location de vélos à assistance électrique pour tous les résidents du territoire.

. Limiter les déplacements en voiture individuelle en diversifiant les modes de déplacements : voie douce du Lange, aire de covoiturage à Groissiat, près du péage autoroutier, aménagements d'arrêts de bus.

L'aménagement du territoire :

. Pôle développement du territoire et service d'application du droit des sols et foncier : Le service a instruit 3 828 actes d'autorisations d'urbanisme en 2020 pour les 42 communes.

. Droit de Préemption Urbain (DPU) : HBA exerce son DPU sur les zones urbanisées ou à urbaniser de 38 des 42 communes du territoire. 737 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été traitées en 2020.

. Foncier : les acquisitions foncières et immobilières se sont élevées à 10 360 €, les cessions à 630 941 €.

Le développement économique :

. L'accompagnement des porteurs de projets : 33 projets ont été expertisés en 2020 et 25 ont été acceptés. Ce dispositif, en place depuis 2012 et en lien avec Centre Ain Initiative dans l'accompagnement des porteurs de projets, a ainsi permis la création de 54 emplois.

- . Aide à l'immobilier d'entreprises : En partenariat avec le Département de l'Ain, ce dispositif de soutien financier destiné aux entreprises du Haut-Bugey permet d'octroyer à l'entreprise éligible une aide allant de 22 500 € à 75 000 € correspondant à une quotité de 15 % des coûts de travaux et d'acquisition. En 2020, HBA a présenté 12 dossiers pour un accompagnement total de 746 000 €.
- . Soutien aux entreprises suite à la crise COVID-19 : HBA a débloqué une enveloppe de 200 000 € pour aider les commerçants à traverser cette crise.
- . Développement économique : Récompense aux sociétés ayant innové pour se réinventer et trouver des solutions à la crise COVID-19. Appel à projet innovant doté de 150 000 €. 20 sociétés ont été primées.
- . Cité de la Plastronique et des plastiques de demain : Projet d'envergure pour le territoire, la cité de la plastronique prend un virage en 2020. Le projet a été redimensionné pour accueillir un espace industriel de 1 500 m² sous forme de 10 cellules de 150 m² pour accueillir des entreprises en pépinière ou hôtel. Un espace tertiaire de 800m² accueillera une pépinière tertiaire, un incubateur et un espace de coworking.
- . Salon du Travail et de la Mobilité Professionnelle à Paris : HBA a participé pour la seconde fois à ce salon en janvier 2020 aux côtés de la ville d'Oyonnax et de nombreux partenaires locaux et entreprises.
- . Site internet Plastics Vallée : Véritable vitrine économique du territoire, le site a été lancé en décembre 2019. Il présente les grands chiffres de HBA, les différentes filières professionnelles et tout ce que le Haut-Bugey offre en cadre de vie. L'année 2020 a vu sa traduction en anglais, avec une carte interactive foncière, une CVthèque et une reprenant toutes les offres d'emploi sur HBA.
- . Développement des offres industrielles : Le projet d'extension de la zone industrielle de Veyziat a été lancé pour permettre de proposer 8 à 9 hectares aménagés à l'horizon 2023 et répondre ainsi à une demande toujours plus forte des industriels.

Le développement touristique :

- . Sentier-découverte de la Combe d'Orvaz à Belleydoux : HBA a aménagé un sentier d'interprétation le long de la rivière Semine pour un coût de 124 929 € TTC.
- . Signalétique et entretien des sentiers de randonnée, trail et marche nordique : Malgré la crise sanitaire et les mesures prises pour contraindre les déplacements, les sites naturels et les chemins ont connu une très bonne fréquentation, à l'image du sentier de randonnée et de trail de la Colonne à Nantua avec un flux de 13 000 personnes le long des crêtes.
- . Le camping des Gorges de l'Oignin : Suite à la demande de résiliation anticipée du contrat de DSP en 2019, HBA s'est entourée d'un bureau d'étude pour l'accompagner dans la définition d'un nouveau projet touristique, redéfinir le mode de gestion et élaborer un appel à candidature solide pour 2021.
- . L'Office de Tourisme du Haut-Bugey : Animation, promotion et commercialisation de l'offre touristique du Haut-Bugey, dont les actions et le fonctionnement sont soutenues par une subvention annuelle de HBA qui s'est élevée à 619 720 € en 2020.

Malgré les deux confinements et la fermeture des bureaux pendant ces périodes, l'accueil physique a tout de même comptabilisé 11 018 visiteurs sur les 3 bureaux d'information.

L'OT est chargé d'animer la station de trail et marche nordique. Il commercialise des prestations et articles, notamment les visites des Glacières de Sylans ou encore l'espace bien être de la Praille.

- . Station du Plateau d'Hauteville : La Praille et Terre Ronde hiver/été : La saison hivernale a été plus mauvaise en 2020 faute d'enneigement. Concernant la saison d'été, dès le déconfinement, la station a connu une fréquentation importante avec une clientèle familiale en recherche d'activité de plein air.

Infrastructures et bâtiments :

- . Infrastructures : Entretien de divers sites : quai de transfert des OM à Groissiat, bassin des Chérolles à Veyziat, piste d'éducation routière à Bellignat ou Château de Dortan, pour un coût total de 12 301 € TTC.
- . Entretien des bâtiments et autres installations :
 - . Siège social HBA : 120 357 € TTC
 - . Espace 3 lacs à Nantua : 28 071 € TTC
 - . Bâtiment Ex-Gilac désamiantage et démolition (15 000 m² de surface plancher) : 1 189 000 € HT.
 - . Château de Dortan : 7 726 €
 - . Camping des Gorges de l'Oignin : 28 750 € TTC.
 - . Bâtiment des Resto du Cœur : 5 261 € TTC.
 - . Refuge animalier : 28 387 € TTC.
 - . Conservatoire : 2 896 € TTC.
 - . Maison des Entreprises à Bellignat : 17 888 € TTC.
 - . Centre Européen de Séjours et de Stages Sportifs : lancement de la rénovation de la toiture de la halle sportive pour 400 000 € HT.
 - . Plan d'eau de la baignade de Champdor : 103 376 € HT pour la rénovation du circuit hydraulique.
 - . Camping des 12 cols à Hauteville-Lompnes : 15 088 € HT.

- . Infrastructures développement touristique : Poursuite des travaux de la Voie du Lange, dont deux des quatre passerelles ont été réalisées en 2020, soit un coût total payé en 2020 de 1 600 284 € TTC.
- . Entretien des divers sites touristiques : 65 492 € TTC.
- . Entretien des parcs industriels : 236 410 €, dont 10 530 € pour la ZA en Faurianne.
- . Action Sociale :
 - . L'aire de court séjour, située à Bellignat, accueille les gens du voyage pour un séjour jusqu'à 3 mois. En 2020, les frais de fonctionnement se sont élevés à 88 192 € TTC pour des recettes de 34 181 €.
 - . L'aire de grand passage Brion-Saint Martin du Fresne : Les frais de fonctionnement, d'entretien et de gestion s'élèvent à 19 925 € en 2020 pour 866 € TTC de recettes. Les travaux de réfection de la voie d'accès, de réalisation d'une plateforme de tri et divers s'élèvent à 26 744 € TTC.
 - . Les divers travaux d'entretien de l'aire d'accueil des semi-sédentaires s'élèvent en 2020 à 7 258 €.

Plan Climat-Air-Energie Territorial :

Haut-Bugey Agglomération confirme son engagement pour l'environnement et la démarche Cit'ergie.

. La sensibilisation des acteurs du territoire : avec le challenge mobilité « Au travail, j'y vais autrement ». Ce challenge vise à promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle pour les trajets domicile-travail.

. Améliorer l'autonomie énergétique du territoire par le recours aux énergies renouvelables locales :

. Réalisation d'un parc photovoltaïque à Izernore, composé de 11 472 panneaux solaires sur une superficie de 6,21 hectares pour une puissance installée de 5 MWc. La production annuelle du site est estimée à 6 015 MWh, soit la consommation annuelle de 3 000 habitants, environ 1 351 foyers.

. Participation au Jurassic Electric Tour 2020 : Cet évènement à destination du grand public a pour objectif de stimuler l'usage des voitures électriques et l'installations de bornes de rechargement.

. Haut-Bugey Agglomération adhère à l'association Groupement de Défense Sanitaire de l'Ain pour la lutte contre le frelon asiatique

. Une dynamique d'économie circulaire dans la Plastics Vallée : Trois domaines d'actions et sept piliers :

. Gestion des déchets : recyclage.

. Offre des acteurs économiques : approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité.

. Demande et comportement des consommateurs : consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation).

Un accompagnement à la personne :

. Le portage de repas à domicile : Un service de proximité en première ligne pendant la crise sanitaire. 58 000 repas livrés par an et 405 bénéficiaires en 2020.

. La fourrière et le refuge animalier : De nouveaux locaux fonctionnels avec une capacité d'accueil de 30 chiens et 60 chats. 5 agents animaliers formés aux différentes méthodes de soins et d'éducation.

. Maison de Services au Public de Nantua :

. La MSAP a été labellisée France Services en septembre 2020 : 9 partenaires obligatoires (CAF, CARSAT, CDAD, CPAM, DDPP, DDFIP, La Poste, Pôle Emploi, Préfecture). Au 31 décembre 2020, 13 partenaires proposent 34 permanences par mois, dans des domaines aussi variés que : l'insertion professionnelle des jeunes et des personnes en situation de handicap, le droit des femmes et des familles, le droit des consommateurs, le logement, l'accompagnement aux personnes âgées, la rénovation, l'habitat et la mobilité.

. Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : Lieu d'accueil et d'information pour les personnes âgées et leur entourage ainsi que les adultes handicapés vieillissants, le CLIC est présent sur le territoire pour accompagner les personnes à partir de 60 ans.

Politique de l'habitat privé :

. Rénovez-en Haut-Bugey, un dispositif plébiscité : Depuis mai 2019, ce service ouvert à tous les habitants des 42 communes du territoire, dispose d'une Plateforme de Rénovation Énergétique.

. Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés :

Ce dispositif vise un accompagnement de 4 copropriétés situées en périphérie des quartiers de renouvellement urbain d'Oyonnax.

. L'opération façade : Lancée en 2019, la nouvelle opération façade permet de poursuivre la mise en valeur du patrimoine bâti des centres-villes d'Oyonnax et de Nantua en apportant un concours financier aux propriétaires ou locataires de devantures commerciales.

. Lutte contre l'habitat indigne : Service de détection et de remédiation aux situations d'habitat indigne. 25 signalements effectués en 2020.

. L'expérimentation du permis de louer à Nantua : Ce dispositif vise à promouvoir la qualité des logements mis en location sur Nantua, à lutter contre l'habitat indigne et à faire face aux éventuels marchands de sommeil.

Politique de la ville :

. Le contrat de ville en 2020 : Pour 2020 les crédits d'intervention de l'Agglomération spécifiques au contrat de ville s'élèvent à 82 500 €. Il s'agit de la deuxième enveloppe de financement des actions après l'Etat qui apporte près de 144 800 €. Ce soutien est réparti :

- . au cadre de vie et renouvellement urbain
- . à la cohésion sociale
- . à l'emploi et au développement économique
- . à la laïcité, citoyenneté et valeurs de la République

. Le Renouvellement Urbain : Signature de la convention de renouvellement urbain pour les quartiers de La Plaine à Oyonnax et du Pré des Saules à Bellignat.

A Oyonnax pour le quartier d'intérêt national, ce sont près de 86 millions d'euros de travaux qui sont prévus pour transformer le quartier de La Plaine et à Bellignat, pour le quartier d'intérêt régional, ce sont près de 26 millions d'euros de travaux prévus pour le Pré des Saules.

Politiques Contractuelles :

. En 2020, le programme LEADER Haut-Bugey a pu démarrer son axe coopération internationale, notamment avec le Groupe d'Action Locale italien Valle Brembana afin d'analyser nos points communs et les collaborations économique potentielles.

. Contrat Ambition Région : L'enveloppe régionale de 1 944 000 € a été entièrement ventilée sur les axes prédéfinis et négociés entre HBA et la Région.

. Contrat de ruralité : La convention financière de 2020 a pu mobiliser près d'un million d'euros d'aide de l'Etat ventilés sur des projets variés touchant au patrimoine local comme à l'aménagement urbain ou encore le financement de structures sportives.

. Charte forestière et fonds local de replantation : Soutien aux propriétaires forestiers via le fonds local. Ce dispositif qui permet d'entretenir et mobiliser la ressource forestière, concerne les propriétaires de parcelles privées, les scieries comme les plantations communales.

Petites villes de demain :

. Programme des Petites Villes de Demain – 3 communes de l'Agglomération lauréates : Montréal La Cluse, Nantua et Plateau d'Hauteville.

Les besoins exprimés par les communes se déclinent en 5 axes stratégiques :

- . La préservation et l'amélioration du cadre de vie pour un environnement durable
- . Renforcer l'attractivité commerciale des communes
- . Affirmation d'une stratégie foncière et de l'habitat volontariste
- . Développement et confortement de l'offre de services socio-éducatifs
- . Faire de la mobilité, un enjeu de revitalisation.

HBA accompagnera les 3 communes dans la réalisation de leur plan d'actions pour le mandat 2020-2026.

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2020 de HBA.

Une discussion s'engage autour des coûts d'infrastructures sportives qui représentent une part importante dans le budget de HBA. Concernant les déchets, Monsieur le Maire apporte quelques explications suite au problème de collecte des recyclables sur le territoire de l'Ex CCMB et la reprise de ce service en régie par HBA. Monsieur MAURON s'interroge sur la nécessité de la ligne de bus n° 5 le mercredi et samedi. Madame RYSER indique que les horaires de cette ligne ont été modifiés et que le bus circule tous les après-midis du lundi au samedi.

Une discussion s'engage sur les moyens de transport en général, mobilité, co-voiturage, et notamment sur le peu d'arrêts TGV en Gare de Nurieux et l'écart de tarifs entre un billet Nurieux/Paris et un Genève/Paris qui n'incite pas à une prise de billet avec départ depuis le Haut-Bugey.

2021-035 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE POUR LE FINANCEMENT DE LA CLASSE DE MER EN 2022 :

Monsieur CORTINOVIS, Adjoint en charge des affaires scolaires, informe que la classe de mer en Normandie sera bien organisée du 28 mars au 2 avril 2022, pour les élèves de la classe CE2, CM1 et CM2. Le budget s'élève à 13 438 €. Sur la base de 150 € par élève à la charge des familles et compte tenu des recettes attendues (Sou des écoles, diverses ventes de la coopérative scolaire), une subvention de 4 270 € est sollicitée auprès de la commune, ce qui représente une aide de 251 € par enfant.

Cette classe prévoit la visite du Musée du 6 juin 1944 à Arromanches, l'Abbaye du Mont Saint-Michel avec traversée de la baie, 3 séances de char à voile et 1 animateur de vie quotidienne.

Monsieur CORTINOVIS précise que le budget augmente suite au coût du transport réalisé en autocar. Il rappelle que la commune a toujours soutenu cette initiative, les subventions accordées pour les dernières classes de mer étant les suivantes :

. 2017 : 7 200 € pour 40 élèves, soit 180 € par enfant

. 2020 : 6 000 € pour 23 élèves, soit 272 € par enfant, et 1/3 du budget (la classe a été annulée en raison de la crise sanitaire et la subvention restituée à la commune).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention de 4 270 € pour l'organisation de la classe de mer en 2022 et décide d'inscrire les crédits correspondants au compte 6574 du budget primitif 2022. Cette aide sera attribuée à la Coopérative Scolaire de Béard-Géovreissiat

2021-036 - REALISATION D'HEURES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES – LISTE DES EMPLOIS AUTORISES ET BENEFICIAIRES DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.) :

Monsieur le Maire rappelle que le paiement des Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires (IHTS) doit être autorisé par délibération fixant la liste des emplois dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires. Il précise que la délibération de Béard-Géovreissiat en date du 24 avril 2017 autorise la réalisation d'heures supplémentaires, mais il convient de délibérer à nouveau, afin de prendre en compte un changement de grade intervenu depuis cette décision.

Monsieur le Maire rappelle le dispositif d'attribution d'indemnités horaires pour travaux supplémentaires. Le montant varie selon la catégorie d'heures supplémentaires :

- les heures supplémentaires de la semaine : les 14 premières heures – majoration de 1,25
- les heures supplémentaires de la semaine : les heures suivantes - majoration de 1 27, 11 heures, ou plus
- les heures de dimanches et jours fériés : majoration des 2/3
- les heures supplémentaires de nuit : majoration de 100%

Monsieur le Maire rappelle le dispositif d'astreinte mis en place en novembre 2016 pour la période du 15 novembre au 3^{ème} dimanche de mars. Les agents techniques sont d'astreinte à tour de rôle les week-ends durant cette période et selon un planning établi chaque année fin octobre. Une indemnité astreinte week-end est attribuée, et les heures effectuées sont rémunérées en IHTS.

Monsieur le Maire ajoute que compte tenu de l'effectif de 2 agents, il semble difficile de mettre en place le dispositif de repos compensateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires aux agents relevant des cadres d'emplois suivants :

Filière	Cadre d'emplois	Fonctions ou service (le cas échéant)
Filière Administrative	Adjoint administratifs	Agents en charge de l'accueil, des élections et de l'Etat Civil
Filière Technique	Agents de maîtrise	Agent responsable des services techniques
Filière Technique	Adjoint techniques	Agents affectés aux services techniques
Filière Technique	Adjoint techniques	Agents affectés aux services périscolaires
Filière Technique	Adjoint techniques	Agents affectés à l'entretien des bâtiments.

Le Conseil Municipal précise que les indemnités horaires pour travaux supplémentaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale ou le chef de service. La rémunération de ces travaux supplémentaires est subordonnée à la mise en place de moyen de contrôle (décompte déclaratif). Le versement de ces indemnités est limité à un contingent mensuel de 25 heures par mois et par agent. Lorsque les circonstances exceptionnelles le justifient et pour une période limitée, le contingent mensuel peut être dépassé sur décision de l'autorité territoriale, en période d'astreinte hivernale par exemple.

Pour les agents à temps non complet, les IHTS sont calculées selon le taux horaire de l'agent dans la limite des 35 heures. Au-delà des 35 heures, elles sont calculées selon la procédure normale décrite ci-avant.

2021-037 - DECISION MODIFICATIVE N° 3 POUR 2021 :

Madame BRISSET, Adjointe en charge des Finances, informe qu'il y a lieu de modifier le budget 2021 pour réajuster les crédits notamment en matière de personnel ainsi que diverses dépenses et inscrire des recettes nouvelles ou dont les montants avaient été minimisés, par prudence, dans l'attente de leur notification.

Les nouvelles dépenses sont équilibrées par l'inscription de deux recettes du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle pour un montant de 6 000 € et du Fonds de la Taxe Additionnelle aux Droits d'Enregistrement pour un montant supplémentaire de 23 000 €.

Il est également proposé d'inscrire les deux aides attribuées par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux, pour un montant de 13 115 €, soit 30 % des dépenses HT pour les travaux de sécurisation de la cour de l'école et 28 502 € représentant 30 % des dépenses HT pour la rénovation du local au 1300 rue de Béard.

Pour l'équilibre de cette décision budgétaire, Madame BRISSET propose le vote d'un crédit de 41 000 € au compte 2315 de l'opération 27 Voirie pour les futurs aménagements Route de Géovreissiat et de créer l'opération 68 Plantation Peuplement de la Forêt, en vue des travaux de reconstitution de la forêt et de la mission d'assistance qui sera confiée à l'ONF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les modifications budgétaires 2021 comme présentées par Madame BRISSET.

INFORMATIONS DIVERSES :

. Décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire :

Monsieur le Maire communique les décisions prises au cours des derniers mois en fonction de la délégation qui lui a été confiée le 25 mai 2020 :

1 – Alignement de voirie et divisions parcellaires :

- . Parcelles 149 et 150 avec rue de l'Eglise
- . Parcelle AB 341 avec Place de la Mairie
- . Régularisations emprises de voirie Impasse Sur Curtil.

2 – Travaux et achats :

- . BGP : 1 180 € HT, remplacement de l'équipement frigorifique au Géobar
- . Idex : 1 167,83 € TTC, dépannage et remplacement du groupe VMC au Restaurant Scolaire.
- . Idex : contrat de maintenance chauffage, ECS et ventilation du commerce et du restaurant scolaire : 1 156 € HT/an (1 387,20 € TTC) pour le commerce et 1 242 € TTC pour le restaurant scolaire.
- . Solypac : 1 014 € TTC, impression de 470 exemplaires (8 pages) de l'Infos Village.
- . Delestre : 951 € TTC, déplacement de l'électrovanne du chauffage de l'église, depuis les voûtes sur le mur extérieur (à réaliser)
- . Dumont Sécurité : 504,08 €, remplacement ou échange standard de 5 extincteurs et 3 équipements au local technique rue de Béard.
- . Enseignes EB : 156 € TTC, modification du logo de la commune (en cours)
- . Gamm Vert : 1 716 € TTC stock de 11 tonnes de sel de déneigement, afin de bénéficier d'un tarif mutualisé et d'une économie de 343 € sur 2 ans.
- . Fait par Charlotte : 2 488,50 € TTC pour les 63 colis du CCAS.
- . Mr NOEL : 216 € TTC, configuration et l'hébergement des 3 adresses mails de la Mairie.
- . Assistance Informatique du Bugey ; 131 € TTC maintenance informatique école.
- . Valagri SARL : 620,71 € entretien tracteur services technique.
- . Thevenin Ducrot : 3 659,95 € TTC achat de 4 399 l de fioul chauffage Mairie, salle polyvalente et local technique Géovreissiat.
- . Signaux Girod : 282,16 € achat de poteaux tubes et accessoires pour les totems de rue.
- . Garage Crausaz : 103,80 € dépannage Renault Master.

Le Conseil Municipal apprécie et prend acte de cette communication.

. Fonctionnement de l'Accueil de loisirs du mercredi matin : Suite à la baisse de fréquentation, le Conseil Municipal souhaite que les programmes soit communiqués chaque mois auprès des familles, sur le site internet et My City Pocket. Un point sera de nouveau réalisé dans un trimestre pour connaître l'évolution de ce service.

. CR de la CCCAS du 9 novembre 2021 : Monsieur CHAMBARD indique que 63 colis seront réalisés avec les produits locaux par « Fait par Charlotte » et distribués le 18 décembre. Il demande si des dessins pourraient être faits par les élèves de l'école pour le 10 décembre.

. Mise en place du CME : Madame RYSER, Adjointe en charge du CME, informe que les élections du prochain Conseil Municipal d'Enfants auront lieu le mardi 14 décembre après-midi en Mairie. Elle indique que 10 jeunes scolarisés en CE2, CM1 ou CM2 ont fait acte de candidature et signé les droits et devoirs du conseiller municipal jeune.

Elle précise que le Conseil Municipal d'Enfants se réunira une fois par mois dans la salle de conseil en Mairie pour mettre en place ses projets. Il sera présent aux commémorations et autres manifestations officielles de la commune. Il fera des propositions et réalisera des projets sur des thèmes d'actualité (sécurité, environnement, solidarité, rencontres intergénérationnelles).

Le Conseil Municipal d'Enfants sera officiellement installé lors la prochaine réunion de Conseil de décembre, avec remise des écharpes aux jeunes conseillers.

Le Conseil Municipal est déçu de la faible participation des enfants de la commune lors de la cérémonie commémorative du 11 novembre et du fait qu'il n'y ait pas eu de chant pour la Marseillaise. Il conviendra de pallier ce manque lors des prochaines commémorations (chants, CD...).

. **CR de la Conférence des Maires du 12/10/2021** : Monsieur COMTET rend compte des dossiers présentés.

- Projet d'évolution du Conservatoire à Rayonnement Départemental.

- Présentation du projet des conseillers numériques.

- Nouvelles modalités de fonctionnement de la fourrière pour animaux avec la mise en service des nouveaux locaux en 2020. 5 agents animaliers assurent une présence sur le site 7 jours/7 avec une capacité d'accueil de 5 box chiens et 8 box chats à la fourrière et 25 box chiens et 60 chats au refuge. En fourrière, les animaux sont gardés 8 jours avant d'être, soit restitués aux propriétaires moyennant paiement d'une indemnité, soit euthanasiés si soins impossibles, soit placés en refuge, tout comme les abandons, en vue d'une adoption. Il a été rappelé les obligations du maire concernant les animaux errants : lutte contre la divagation, prise en charge même en dehors des horaires d'ouverture de la fourrière, information de la population par affichage permanent. La répartition des missions : capture, soins, transports, dépôt de l'animal en fourrière. Si les services de fourrières se déplacent et que l'animal n'est pas identifié, le coût de 150 € sera facturé à la commune ; si l'animal non identifié est placé chez le vétérinaire référent ou de garde, en dehors des horaires d'ouverture de la fourrière, les soins seront facturés à la commune.

- Bon usage des poteaux incendie : HBA a rappelé les conditions d'utilisation de ces bornes communales dont les essais impactent le réseau de distribution d'eau potable (risques sanitaires et hydrauliques). Il est conseillé de transmettre les informations aux entreprises de travaux publics qui interviennent dans la commune (travaux publics ou privés).

- Chloration de l'eau potable : A très faible dose comme désinfectant, le chlore est utilisé pour prévenir le risque de développement de bactérie dans les réseaux de distribution.

. **CR réunion de contractualisation CD Ain/Haut-Bugey du 26/10/2021** : Madame BRISSET rend compte de la présentation du dispositif.

Il s'agit de la mise en place de contrats couvrant la période 2021-2023 pour les 7 territoires du département reposant sur les périmètres des schémas de cohérence territoriale (SCoT).

Chaque contrat de territoire formalisera l'engagement du Département à accompagner financièrement le territoire dans la réalisation de son projet de développement. Les contrats de territoire sont conclus pour une année de 2 ans (2022-2023), avant de devenir triennaux.

Par une enveloppe de 20 M€ alloués par an, le soutien à l'investissement territorial se décline en 5 dispositifs d'aide :

- le soutien aux **Équipements de proximité** des communes (<400 000 € HT),
- le soutien aux projets d'**Investissements structurants** portés par les collectivités du « bloc communal » (≥ 400 000 € HT),
- la **Politique de l'eau**,
- le soutien à la **Transition écologique**,
- le soutien au **Patrimoine historique bâti**.

Le premier « contrat de territoire » - construit en 2021 - couvrira une période de 2 ans (2022-2023) tout en intégrant les dotations versées au titre de l'année 2021. Les dossiers 2022-2023 sont instruits en 2021 et les travaux devront démarrer en 2023.

. **Infos Village décembre 2021** : La rédaction est terminée. La distribution est prévue mi-décembre, un mémo complémentaire, réalisé par la mairie, sera intégré au bulletin.

. **Trafic poids lourds carrières D18a/Route de Champ Biolay** : Monsieur COMTET donne lecture du courriel reçu de Madame GREMAUD Marie-Agnès concernant les nuisances, mal supportées par les riverains, liées au passage incessant de camions bennes, chargés de terre, en provenance du site des carrières. Il communique également les échanges de courriels entre le responsable de l'Agence Routière Haut-Bugey et les Carrières Blanc pour une remise en état des chaussées.

. **Récompenses aux bacheliers** : Monsieur le Maire confirme que les lauréats au Bac 2021 seront, comme chaque année, récompensés par l'attribution de chèques cadeaux Pôle du Commerce d'un montant de 40 €, après inscription de leur part en Mairie avant le 31 décembre. Cette récompense leur sera remise lors de la cérémonie des vœux, si elle peut avoir lieu, ou dans le cas contraire en Mairie.

. **Travaux du mur de l'école** : Monsieur BEIGNIER informe que les travaux sont achevés et qu'ils se sont bien passés.

Prochain Conseil Municipal : lundi 20 décembre 2021 à 19h.
L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h.